

# VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI

## Règlement de Zonage 1470-11

### Version finale

Août 2011

20 juin 2011	Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement et avis de motion
28 juin 2011	Avis public pour la tenue de l'assemblée publique de consultation
7 juillet 2011	Tenue de l'assemblée publique de consultation
11 juillet 2011	Adoption du 2 <sup>e</sup> projet de règlement
19 juillet 2011	Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire
22 août 2011	Adoption du règlement et transmission à la M.R.C. pour l'obtention d'un certificat de conformité
28 sept. 2011	Entrée en vigueur

**AMENDEMENTS**

ZONAGE 1470-11 (Vigueur 28-09-2011)	
Amendements	Entrée en vigueur
Règlement 1477-11	27-02-2012
Règlement 1478-11	27-02-2012
Règlement 1497-12	12-07-2012
Règlement 1502-12	18-09-2012
Règlement 1509-12	04-12-2012
Règlement 1535-13	25-06-2013
Règlement 1539-13	Remplacer par règlement 1569-14
Règlement 1545-13	20-03-2014
Règlement 1569-14	05-08-2014
Règlement 1572-14	10-09-2014
Règlement 1578-14	17-11-2014
Règlement 1581-14	30-04-2015
Règlement 1603-15 - OMNIBUS	15-07-2015
Règlement 1608-15	15-07-2015
Règlement 1616-15 - Zone 145 Cv	22-02-2016
Règlement 1619-15 - Zone 13 V	22-02-2016
Règlement 1648-16 - Zone 503 C	21-09-2016
Règlement 1650-16 – Zone 20-2 Pu	05-10-2016
Règlement 1674-17 - Piscine - Spa - Terrasses, etc.	23-05-2017
Règlement 1676-17 - Demande à portée collective CPTAQ no 376046	12-07-2017
Règlement 1684-17	

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES.....	1
RÈGLEMENT DE ZONAGE .....	1
CHAPITRE 1 .....	2
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES .....	2
1.1 PRÉAMBULE .....	2
1.2 TITRE DU RÈGLEMENT .....	2
1.3 ENTRÉE EN VIGUEUR .....	2
1.4 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS.....	2
1.5 TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT .....	2
1.6 BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS, TERRAINS ET EMBLEMES AFFECTÉS.....	2
1.7 ANNULATION .....	2
1.8 AMENDEMENTS.....	2
1.9 RÈGLEMENTS ET LOIS.....	3
1.10 APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE.....	3
1.10.1 Inspecteur des bâtiments .....	3
1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats.....	3
1.11 RENVOI 3 .....	3
CHAPITRE 2 .....	4
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES .....	4
2.1 NUMÉROTATION DU RÈGLEMENT.....	4
2.2 PLANS ET GRILLE DES SPÉCIFICATIONS.....	4
2.2.1 Plan de zonage et grille des spécifications .....	4
2.2.2 Plan des contraintes naturelles et anthropiques .....	4
2.2.3 Plan de localisation du réseau routier supérieur, des dessertes de transit du réseau routier local et de la voie ferrée .....	4
2.3 PLAN DE ZONAGE.....	4
2.3.1 Découpage du territoire en zones .....	4
2.3.2 Zone et secteur .....	4
2.3.3 Identification des zones.....	4
2.3.4 Interprétation des limites de zones.....	5
2.4 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS .....	5
2.4.1 Généralités.....	5
2.4.2 Usages autorisés .....	6
2.4.3 Usages spécifiquement permis ou exclus.....	6
2.4.4 Normes d'implantation .....	6
2.4.5 Normes et spécifications particulières.....	6
2.5 INCOMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES.....	6
2.6 INTERPRÉTATION DU TEXTE .....	6
2.7 INTERPRÉTATION DES TABLEAUX.....	7
2.8 UNITÉ DE MESURE .....	7
2.9 INTERPRÉTATION DES MOTS, TERMES OU EXPRESSIONS.....	7
CHAPITRE 3 .....	35
CLASSIFICATION DES USAGES.....	35
3.1 CLASSIFICATION DE RÉFÉRENCE.....	35
3.2 INTERPRÉTATION .....	35
3.3 CLASSES, SOUS-CLASSES ET USAGES .....	35
3.3.1 Classe d'usages résidentiels.....	35
3.3.1.1 Sous-classes résidentielles : .....	35
3.3.2 Classe d'usages liés au commerce et aux services.....	36
3.3.2.1 Sous-classe 1 : commerce de détail .....	36
3.3.2.2 Sous-classe 2 : commerce de gros .....	36
3.3.2.3 Sous-classe 3 : commerce d'équipements mobiles lourds.....	36
3.3.2.4 Sous-classe 4 : services.....	37
3.3.2.5 Sous-classe 5 : Hébergement et restauration .....	38
3.3.2.6 Sous-classe 6 : communications et transports en commun .....	39

3.3.3	Classe d'usages industriels.....	40
3.3.3.1	Sous-classe 1 : industrie peu ou non contraignante.....	41
3.3.3.2	Sous-classe 2 : industrie contraignante .....	42
3.3.3.3	Sous-classe 3 : usages liés à la disposition des déchets et au recyclage.....	42
3.3.3.4	Sous-classe 4 : industrie extractive.....	42
3.3.4	Classe d'usages communautaires .....	42
3.3.4.1	Sous-classe 1: services publics .....	42
3.3.5	Classe d'usage de récréation, de sports et loisirs et de conservation.....	43
3.3.5.1	Sous-classe 1 : services à caractère socioculturel.....	43
3.3.5.2	Sous-classe 2 : parcs publics, centres récréatifs, arénas et installations sportives .....	43
3.3.5.3	Sous-classe 3 : équipements d'accueil spécifiquement touristiques .....	43
3.3.5.4	Sous-classe 4: conservation et récréation extensive .....	43
3.3.6	Classe d'usages agricoles et forestiers.....	43
3.3.6.1	Sous-classe 1 : Agriculture.....	43
3.3.6.2	Sous-classe 2 : Forêt .....	44
3.3.6.3	Sous-classe 3 : Pêche et piégeage.....	44
3.3.6.4	Sous-classe 4 : Usages forestiers de conservation.....	44
3.3.7	Classe d'usages transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains .....	44
CHAPITRE 4 .....		45
DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE .....		45
4.1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	45
4.1.1	Usages principaux autorisés .....	45
4.1.2	Bâtiment principal et emplacement .....	45
4.1.3	Dispositions s'appliquant aux marges .....	45
4.1.3.1	Dispositions générales .....	45
4.1.3.2	Marge avant .....	45
4.1.3.3	Marges latérales.....	46
4.1.3.4	Marge arrière.....	46
4.1.3.5	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	46
4.1.3.6	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications..	47
4.1.4	Superficie et dimensions minimales d'un bâtiment principal .....	47
4.1.4.1	Superficie .....	47
4.1.4.2	Largeur minimale .....	47
4.1.5	Bâtiment principal et bâtiment accessoire.....	47
4.2	USAGES AUTORISÉS OU INTERDITS DANS LES COURS .....	47
4.2.1	Dispositions générales.....	47
4.2.2	Cour avant .....	48
4.2.2.1	Usages autorisés .....	48
4.2.2.2	Usages formellement interdits.....	49
4.2.2.3	Emplacement transversal.....	49
4.2.3	Cours latérales.....	49
4.2.3.1	Usages autorisés .....	49
4.2.3.2	Disposition applicable aux emplacements d'angle .....	50
4.2.4	Cour arrière .....	51
4.2.4.1	Usages autorisés : .....	51
4.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES .....	51
4.3.1	Lignes de transport d'énergie.....	51
4.3.2	Triangle de visibilité sur un emplacement d'angle.....	51
4.3.3	Protection des bornes-fontaines .....	51
4.3.4	Aménagement des aires libres.....	51
4.3.5	Murets ou mur de soutènement et de clôtures à des fins de sécurité .....	52
4.3.5.1	Certificat d'autorisation.....	52
4.3.5.2	Murets destinés à la rétention d'un terrain .....	52
4.3.5.3	Muret ou mur de soutènement .....	53
4.3.5.4	Aménagement d'un muret sur un talus ou à moins de deux (2,0) mètres d'un talus existant.....	53
4.3.5.5	Clôtures et sécurité .....	53

4.3.6	Plantation, entretien et protection des boisés .....	53
4.3.6.1	Plantations interdites .....	53
4.3.7	Dispositions s'appliquant au terrassement .....	53
4.3.8	Dispositions s'appliquant aux accès et au stationnement .....	55
4.3.8.1	Cadre d'application .....	55
4.3.8.2	Voies d'accès à l'emplacement .....	55
4.3.8.3	Dispositions particulières .....	56
4.3.9	Dispositions applicables aux enseignes .....	60
4.3.9.1	Dispositions générales .....	60
4.3.9.2	Enseignes autorisées sans certificat d'autorisation .....	62
4.3.9.3	Dispositions applicables aux enseignes publicitaires (panneaux-réclame) .....	63
4.3.9.4	Dispositions particulières aux enseignes mobiles .....	63
4.3.9.5	Dispositions portant sur les enseignes sur véhicule .....	63
4.3.9.6	Enlèvement des enseignes à l'expiration d'un usage .....	64
4.3.9.7	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du circuit cyclable .....	64
4.3.9.8	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur .....	65
4.3.9.9	Dispositions spécifiques relatives à l'affichage aux abords du réseau hydrographique principal et sur les îles .....	65
4.3.10	Dispositions portant sur les usages dans l'emprise du circuit cyclable (Véloroute) et dans un corridor de 500 m de cette emprise .....	65
4.3.11	Conteneurs à déchets .....	66
4.3.11.1	Dispositions générales .....	66
4.3.11.2	Conteneurs à déchets implantés à des fins de construction .....	66
4.3.12	Élevage d'animaux .....	66
4.4	USAGES PROVISOIRES .....	67
4.4.1	Nature des usages provisoires .....	67
4.4.2	Certificat d'autorisation .....	67
4.4.3	Dispositions générales .....	67
4.4.3.1	Nature des installations .....	67
4.4.3.2	Démantèlement des installations physiques .....	67
4.4.4	Bâtiment desservant un immeuble en construction ou en rénovation .....	67
4.4.5	Dispositions applicables aux commerces saisonniers .....	67
4.4.5.1	Dispositions générales .....	67
4.4.5.2	Commerces saisonniers de produits agricoles ou d'arbres de Noël .....	68
4.4.5.3	Commerce saisonnier de restauration .....	68
4.4.6	Bâtiment préfabriqué inhérent à la vente immobilière .....	68
4.4.7	Cirque et carnaval .....	68
4.4.8	Abri en vue de soutenir un événement commercial, un festival ou un événement particulier .....	68
4.4.8.1	Nature des installations .....	68
4.4.8.2	Durée et activités .....	68
4.4.8.3	Implantation .....	69
4.4.9	Commerce de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles .....	69
4.4.9.1	Dispositions générales .....	69
4.4.9.2	Usages résidentiels ou zones résidentielle ou de villégiature .....	69
4.4.9.3	Usages autres que résidentiels et zones autres que résidentielles ou de villégiature .....	69
4.5	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES A CONTRAINTE .....	69
4.5.1	Dispositions applicables aux zones à risque de mouvement de sol (glissement de terrain) du lac Saint-Jean, de la rivière Péribonka et de la rivière Mistassini .....	69
4.5.1.1	Dispositions générales .....	69
4.5.1.2	Dispositions spécifiques relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque de mouvements de sol .....	69
4.5.1.3	Constructions, bâtiments ou ouvrages autorisés dans une zone à risque .....	73
4.5.1.5	Méthodes applicables pour déterminer le degré de la pente ainsi que le bas et le haut de la pente .....	74
4.5.2	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES COMPORTANT DES RISQUES CONNUS D'INONDATION .....	74

4.5.2.1	Identification des zones d'inondation .....	74
4.5.2.2	Dispositions concernant les constructions et les ouvrages autorisés.....	75
4.5.3	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt .....	77
4.5.3.1	Dispositions générales relatives aux territoires d'intérêt.....	78
4.5.3.2	Dispositions applicables aux territoires d'intérêt culturel ou historique.....	78
4.5.3.3	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt historique .....	73
4.5.3.4	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt culturels .....	75
4.5.3.5	Dispositions particulières applicables au corridor des rivières Mistassini et Mistassibi.....	81
4.5.3.6	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt écologique .	82
4.5.3.7	Dispositions particulières applicables aux territoires d'intérêt esthétique ..	83
	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt esthétique .....	79
4.5.3.9	Dispositions spécifiques relatives aux territoires d'intérêt écologique .....	80
4.5.4	Dispositions applicables aux constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation	86
4.5.4.1	Territoire assujetti.....	86
4.5.4.2	Autorisation préalable .....	87
4.5.4.3	Constructions et ouvrages autorisés .....	87
	4.5.4.3.1 Exception .....	87
4.5.4.4	Normes minimales d'implantation .....	87
4.5.4.5	Dispositions spécifiques relatives à l'implantation le long de certains tronçons du réseau routier majeur.....	82
4.5.5	Dispositions spécifiques relatives à l'aménagement de nouveaux accès routiers aux abords des voies de circulation du réseau routier supérieur .....	87
4.5.5.1	Territoire assujetti.....	87
4.5.5.2	Règles minimales d'aménagement .....	88
4.5.6	Dispositions relatives à l'implantation de sentiers récréatifs de motoneige et de VTT.....	88
4.5.6.1	Territoire assujetti.....	88
4.5.6.2	Autorisation de la MRC .....	88
4.5.6.3	Règles minimales d'implantation des sentiers.....	88
4.5.6.4	Principe de réciprocité.....	88
4.5.7	Dispositions relatives à l'implantation des infrastructures du réseau majeur de transport d'énergie et de communication .....	88
4.5.7.1	Territoire assujetti.....	88
4.5.7.2	Règles minimales d'implantation des infrastructures .....	89
4.5.7.3	Principe de réciprocité.....	89
4.5.8	Dispositions relatives aux lieux d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine.....	89
4.5.8.1	Territoire assujetti.....	89
4.5.8.2	Autorisation préalable .....	89
4.5.8.3	Constructions et ouvrages autorisés .....	89
4.5.8.4	Dispositions spécifiques aux lieux d'enfouissement sanitaire et dépôts....	89
4.5.8.5	Dispositions spécifiques aux équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique .....	90
4.5.8.6	Règles minimales d'implantation.....	90
4.5.9	Dispositions relatives aux constructions commerciales et industrielles identifiées comme contraintes anthropiques .....	85
4.5.9.1	Territoire assujetti.....	90
4.5.9.2	Règles minimales d'implantation.....	90
4.5.9.3	Principe de réciprocité.....	91
4.5.10	Dispositions relatives aux aires industrielles .....	91
4.5.10.1	Territoire assujetti.....	91
4.5.10.2	Constructions et ouvrages.....	91
4.5.10.3	Règles minimales d'implantation.....	91
4.5.11	Dispositions spécifiques relatives aux usages aux abords des rivières à ouananiche.....	91
4.5.11.1	Territoire assujetti.....	91
4.5.11.2	Règles générales d'implantation .....	91
4.5.11.3	Travaux d'abattage .....	91
4.5.11.4	Travaux d'excavation du sol.....	87
4.5.12	Dispositions spécifiques relatives aux zones à risque de mouvements de sol (zones d'érosion) du lac Saint-Jean, de la rivière Péribonka et de la rivière Mistassini .....	92
4.5.12.1	Territoire assujetti.....	92
4.5.12.2	Constructions, ouvrages et travaux autorisés .....	92

4.6	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RIVES ET AU LITTORAL .....	92
4.6.0	Généralités.....	92
4.6.1	Dispositions applicables aux rives de tous les lacs et cours d'eau.....	89
4.6.2	Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau .....	95
4.7	DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUVRAGES COLLECTIFS DE CAPTAGE D'EAU (PRISE D'EAU) .....	96
4.7.1	Territoire assujéti.....	96
4.7.2	Détermination de l'aire d'alimentation .....	96
4.7.3	Dispositions spécifiques relatives aux travaux, constructions et ouvrages autorisés .....	96
4.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RÉSERVOIRS D'HUILE ET DE PROPANE.....	96
4.8.1	Dans le cas d'un usage résidentiel.....	96
4.8.2	Usage autres que résidentiels à l'exception des centres de ravitaillement: .....	97
4.9	POSTES DE POMPAGE, POSTES DE CONTRÔLE ET BÂTIMENTS SIMILAIRES .....	98
4.10	PROTECTION DES BOISÉS ET DES ARBRES.....	98
4.11	DISPOSITIONS PORTANT SUR LA SÉCURITÉ DES CLÔTURES OU DES BARRIÈRES OBSTRUANT UN CHEMIN .....	98
4.12	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX NUISANCES .....	98
4.12.1	Territoire assujéti.....	98
4.12.2	Règle générale.....	98
4.13	DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES AUX ABORDS DES LACS ET COURS D'EAU SUR TERRES PUBLIQUES.....	99
4.13.1	Territoire assujéti.....	99
4.13.2	Règles d'implantation.....	99
4.13.3	Règles relatives aux travaux sylvicoles sur terres publiques .....	99
	CHAPITRE 5 .....	100
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES RÉSIDENTIELS .....	100
5.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	100
5.2	MARGES.....	100
5.2.1	Marge avant .....	100
5.2.2	Marges latérales.....	100
5.2.3	Marge arrière .....	100
5.2.3.1	Dispositions générales .....	100
5.2.3.2	Emplacements de forme irrégulière .....	100
5.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	100
5.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévue à la grille des spécifications.....	100
5.3	SUPERFICIE ET DIMENSIONS MINIMALES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL.....	100
5.3.1	Superficie .....	100
5.3.2	Largeur et profondeur minimales .....	101
5.4	DENSITÉ RÉSIDENTIELLE NETTE.....	101
5.4.1	Disposition générale.....	101
5.4.2	Identification des classes de densité.....	101
5.5	BÂTIMENTS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS.....	96
5.5.1	Dispositions générales.....	102
5.5.1.1	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation .....	102
5.5.1.2	À l'extérieur du périmètre d'urbain .....	108
5.5.2	Constructions et usages complémentaires aux usages résidentiels .....	115
5.5.2.1	Garage temporaire hivernal.....	115
5.5.2.2	Abri temporaire pour projet spéciaux .....	110
5.5.2.3	Abri temporaire pour entreposage hivernal .....	110
5.5.2.4	Entreposage extérieur.....	111
5.5.2.5	Accès au cour arrière des habitations contiguës.....	111
5.5.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	116
5.5.3.1	Clôtures interdites .....	116
5.5.3.2	Aménagement et entretien .....	116
5.5.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	116
5.5.4	Espace libre commun.....	118
5.5.5	Piscines .....	119
5.5.5.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation .....	114
5.5.5.2	Superficie .....	119
5.5.5.3	Implantation d'une piscine et du pont soleil.....	119
5.5.5.4	(Abrogé).....	120
5.5.5.5	(Abrogé).....	120

	5.5.5.6	Aménagement relatif à la sécurité .....	120
	5.5.5.7	Autres exigences.....	123
	5.5.5.8	Abrogé.....	117
	5.5.5.9	Abrogé.....	117
5.5.6		Bassin d'eau.....	123
	5.5.6.1	Certificat d'autorisation.....	123
	5.5.6.2	Dispositions particulières aux bassins d'eau à caractère paysager.....	123
		Dispositions relatives aux bains tourbillons (spas) .....	118
5.5.7		Dispositions applicables aux terrasses .....	124
	5.5.7.1	Disposition générale.....	124
	5.5.7.2	Normes d'implantation et superficie .....	124
5.5.8		Dispositions relatives au stationnement.....	125
	5.5.8.1	Nombre de cases requises.....	125
	5.5.8.2	Implantation.....	125
	5.5.8.3	Stationnement de véhicules lourds .....	125
	5.5.8.4	Aménagement et revêtement.....	126
5.5.9		Dispositions relatives à l'affichage .....	126
5.5.10		Dispositions relatives à l'implantation des antennes .....	126
5.6		USAGES SECONDAIRES .....	127
	5.6.1	Nature des usages secondaires.....	127
	5.6.2	Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences unifamiliales isolées et jumelées .....	128
	5.6.3	Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences comportant plus de deux logements, des résidences mobiles (unisectionnelles) et des résidences de villégiature.....	128
	5.6.4	Usages secondaires autorisés à l'intérieur des résidences communautaires .....	128
	5.6.5	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire .....	128
	5.6.5.1	Dispositions générales .....	128
	5.6.5.2	Dispositions particulières.....	129
	5.6.6	Ajout d'un logement dans une résidence unifamiliale isolée.....	130
5.7		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX MAISONS MOBILES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.....	130
		LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE SECTION NE S'APPLIQUENT QUE POUR LES MAISONS MOBILES IMPLANTÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN, TEL QU'IL EST IDENTIFIÉ AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME EN VIGUEUR.....	130
	5.7.1	Préparation de l'emplacement.....	130
	5.7.2	Raccordement aux utilités publiques ou à une installation septique conforme .....	130
	5.7.3	Longueur et largeur minimale .....	130
	5.7.4	Ceinture de vide technique .....	130
	5.7.5	Implantation .....	130
	5.7.6	Hauteur d'une maison mobile .....	131
	5.7.7	Annexes .....	131
	5.7.8	Agrandissement d'une maison mobile .....	131
	5.7.9	(Abrogé).....	131
	5.7.9	Réservoirs.....	131
	5.7.10	Foyers extérieurs .....	131
5.8		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX USAGES RÉSIDENTIELS SITUÉS SUR UN EMPLACEMENT RIVERAIN (ADJACENT OU À MOINS DE 30 MÈTRES D'UN PLAN D'EAU LAC OU COURS D'EAU) ET À L'EXTÉRIEUR D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION .....	131
	5.8.1	Dispositions applicables à l'implantation des bâtiments accessoires.....	131
	5.8.2	Couvert végétal.....	132
5.9		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX ENSEMBLES DE VILLÉGIATURE COLLECTIVE ..	132
	5.9.1	Définition.....	132
	5.9.2	Implantation .....	132
	5.9.3	Construction et type architectural.....	132
5.10		DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING.....	133
	5.10.1	Dispositions générales.....	133
	5.10.2	Certificat d'autorisation.....	133
	5.10.3	Conditions reliées à l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage de villégiature est autorisé .....	133



5.10.4	Stationnement et remisage d'un véhicule de camping.....	134
5.11	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX GÎTES TOURISTIQUES, PENSIONS DE FAMILLE ET TABLES CHAMPÊTRES ET PENSIONS DE FAMILLE DE 4 CHAMBRES OU MOINS SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL.....	134
5.11.1	Autorisation des gîtes touristiques et tables champêtres et pensions de famille...	134
5.11.2	Lois et règlements applicables.....	134
5.11.3	Dispositions applicables au stationnement.....	134
5.11.4	Dispositions applicables à l'affichage.....	134
5.11.5	Dispositions inspirées du règlement sur les établissements touristiques et applicables à tout gîte touristique quel que soit le nombre chambres, de même qu'à toute pension de famille de moins de 9 chambres.....	135
5.11.6	Activités extérieures.....	135
	<b>CHAPITRE 6.....</b>	<b>136</b>
	<b>DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICES.....</b>	<b>136</b>
6.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	136
6.2	MARGES.....	136
6.2.1	Marge avant.....	136
6.2.2	Marges latérales.....	136
6.2.2.1	Disposition générale.....	136
6.2.2.2	Cas de contiguïté.....	136
6.2.3	Marge arrière.....	136
6.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau.....	136
6.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL.....	136
6.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE.....	136
6.4.1	Usage principal et usage complémentaire.....	136
6.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	136
	Pour l'ensemble du territoire, les bâtiments accessoires doivent être agencés au bâtiment principal par la conformation des toitures, les matériaux de revêtement extérieur et la fenestration.....	136
6.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupé par des bâtiments accessoires.....	136
6.4.2.2	Nombre.....	137
6.4.2.3	Hauteur.....	137
6.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	137
6.4.3	Dispositions applicables à l'implantation des terrasses.....	137
6.4.4	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	137
6.4.4.1	Clôtures interdites.....	137
6.4.4.2	Aménagement et entretien.....	138
6.4.4.3	Normes d'implantation et d'aménagement.....	138
6.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	138
6.4.5.1	Dispositions générales.....	138
6.4.5.2	Dispositions particulières.....	138
6.4.6	Normes de chargement et de déchargement des véhicules.....	139
6.4.6.1	Disposition générale.....	139
6.4.6.2	Situation.....	139
6.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement.....	139
6.4.7	Aires d'entreposage extérieur.....	140
6.4.8	Dispositions applicables à l'implantation d'antennes.....	140
6.4.9	Dispositions applicables à l'affichage.....	140
6.4.9.1	Dispositions générales.....	140
6.5	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES.....	144
6.5.1	Usages secondaires autorisés.....	144
6.5.2	Conditions liées à l'exercice d'un usage secondaire.....	144
6.5.2.1	Conditions générales.....	144
6.5.2.2	Conditions particulières aux centres jardins.....	145
6.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES COMMERCIAUX.....	145
6.6.1	Dispositions applicables aux postes d'essence et stations-service lorsque autorisées.....	145
6.6.1.1	Dispositions applicables à l'emplacement.....	145
6.6.1.2	Dispositions applicables au bâtiment.....	146
6.6.1.3	Autres dispositions.....	146

6.6.2	Dispositions applicables à la vente ou la location de véhicules et équipements mobiles .....	146
6.6.2.1	Dispositions applicables à l'emplacement .....	146
6.6.2.2	Dispositions applicables au bâtiment .....	147
6.6.2.3	Autres dispositions applicables .....	147
6.6.3	Dispositions applicables aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles.....	147
6.6.3.1	Dispositions générales .....	147
6.6.3.2	Dispositions particulières aux commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles intégrés à un "marché public".....	147
6.6.3.3	Usages de commerces de détail d'articles usagés autres que pièces détachées, rebuts, véhicules ou équipements mobiles exercés comme usages provisoires .....	148
6.7	DISPOSITION APPLICABLES AUX LOGEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT UTILISÉ PRINCIPALEMENT À DES USAGES COMMERCIAUX ET DE SERVICE .....	148
6.8	PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE EN VIGUEUR DANS LA ZONE 140-1 C .....	148
CHAPITRE 7 .....		143
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES INDUSTRIELS.....		149
7.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	149
7.2	MARGES.....	149
7.2.1	Marge avant .....	149
7.2.2	Marges latérales.....	149
7.2.2.1	Disposition générale.....	149
7.2.2.2	Cas de bâtiments contigus .....	149
7.2.2.3	Marge latérale donnant sur une zone résidentielle ou communautaire, de récréation, sports et loisirs.....	149
7.2.3	Marge arrière .....	149
7.2.3.1	Disposition générale.....	149
7.2.3.2	Marge arrière donnant sur la limite d'une zone résidentielle, communautaire, de récréation, sport et loisirs ou de conservation.....	149
7.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	149
7.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL.....	150
7.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES INDUSTRIELS.....	150
7.4.1	Usage principal et usage complémentaire .....	150
7.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	150
	Pour l'ensemble du territoire, les bâtiments accessoires doivent être agencés au bâtiment principal par la conformation des toitures, les matériaux de revêtement extérieur et la fenestration.....	150
7.4.2.1	Superficie de l'emplacement occupée par les bâtiments accessoires.....	150
7.4.2.2	Nombre .....	150
7.4.2.3	Hauteur .....	150
7.4.2.4	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	150
7.4.2.5	Bâtiment d'entreposage de type dôme.....	150
7.4.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets .....	151
7.4.3.1	Clôtures interdites .....	151
7.4.3.2	Aménagement et entretien .....	151
7.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	151
7.4.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant .....	152
7.4.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement .....	152
7.4.4.1	Dispositions générales .....	152
7.4.4.2	Dispositions particulières.....	152
7.4.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules .....	153
7.4.5.1	Disposition générale.....	153
7.4.5.2	Situation .....	153
7.4.5.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement .....	153
7.4.6	Aires d'entreposage extérieur .....	153
7.4.6.1	Localisation .....	153
7.4.6.2	Étalage en cour avant .....	153
7.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	154

	7.4.7.1	Enseignes autorisées.....	154
	7.4.7.2	Nombre .....	154
	7.4.7.3	Aire des enseignes.....	154
	7.4.7.4	Dispositions particulières aux bâtiments de cinq (5) étages ou plus .....	154
7.5		DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES.....	154
	7.5.1	Nature .....	154
	7.5.2	Conditions générales liées à l'exercice de l'usage secondaire.....	155
	7.5.2.1	Dispositions générales .....	155
	7.5.2.2	Normes d'implantation.....	155
7.6		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'INDUSTRIE EXTRACTIVE .....	155
	7.6.1	Certificat d'autorisation.....	155
	7.6.1.1	Nécessité d'un certificat d'autorisation .....	155
	7.6.1.2	Défaut d'être détenteur d'un certificat d'autorisation.....	155
	7.6.1.3	Permis et certificats en vertu de l'application de lois et règlements des gouvernements supérieurs.....	155
	7.6.2	Superficie visée par le certificat d'autorisation .....	156
	7.6.3	Zonage .....	156
	7.6.4	Normes d'implantation .....	156
	7.6.4.1	Distances minimales des habitations et de certains usages institutionnels et communautaires.....	156
	7.6.4.2	Milieu hydrique .....	156
	7.6.4.3	Prises d'eau.....	156
	7.6.4.4	Voie publique et orientation de l'exploitation .....	157
	7.6.4.5	Normes générales applicables aux voies d'accès de toute carrière, sablière et gravière ou tourbière.....	157
	7.6.4.6	Règles minimales d'implantation.....	151
	7.6.4.7	Terrains voisins .....	158
	7.6.4.8	Agrandissements .....	158
	7.6.4.9	Règle de réciprocité .....	158
	7.6.5	Restauration du sol .....	158
	7.6.5.1	But.....	158
	7.6.5.2	Obligations .....	158
	7.6.5.3	Possibilités de restauration du sol.....	158
	7.6.5.4	Pente.....	159
	7.6.5.5	Délai de restauration .....	159
	7.6.5.6	Sol végétal et terres de découverte.....	159
	7.6.5.8	Plans d'eau .....	159
	7.6.5.9	Végétation .....	159
	7.6.5.10	Esthétique .....	159
	7.6.5.11	Propreté .....	160
	7.6.5.12	Modifications du plan de restauration.....	160
	7.6.6	Usages permis sur les sites d'exploitation de carrières, sablières, gravières ou tourbières.....	160
	7.6.7	Heures d'exploitation.....	160
	7.6.8	Garanties et utilisation.....	160
	7.6.8.1	Utilisation de la garantie .....	160
	7.6.8.2	Préavis .....	161
	7.6.8.3	Remise de la garantie .....	161
	7.6.8.4	Garantie en vigueur.....	161
	7.6.8.5	Responsabilité.....	161
7.7		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ATELIERS DE RÉPARATION AUTOMOBILE .....	161
	7.7.1	Accès .....	161
	7.7.2	Réservoirs d'essence et pompes .....	161
	7.7.3	Entreposage.....	162
7.8		DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES-TAMPONS INDUSTRIELLES .....	162
	7.8.1	Disposition générale.....	162
	7.8.2	Aménagement.....	162
	7.8.3	Constructions prohibées .....	162

7.9	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE DE PROTECTION AU POURTOUR DES CIMETIÈRES AUTOMOBILES .....	162
7.9.1	Aménagement.....	162
7.10	DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AUX BRUITS ET AUX ODEURS.....	162
	CHAPITRE 8 .....	163
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS ET DE CONSERVATION .....	163
8.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	163
8.2	MARGES.....	163
8.2.1	Marge avant.....	163
8.2.2	Marges latérales.....	163
8.2.2.1	Disposition générale.....	163
8.2.2.2	Cas de bâtiments contigus.....	163
8.2.3	Marge arrière .....	163
8.2.3.1	Disposition générale.....	163
8.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	163
8.3	INDICE D'OCCUPATION AU SOL.....	163
8.4	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES COMMUNAUTAIRES, DE RÉCRÉATION, DE SPORTS ET LOISIRS 163	
8.4.1	Usage principal et usage accessoire.....	163
8.4.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	163
8.4.2.1	Dispositions générales .....	157
8.4.2.2	Normes d'implantation et dispositions particulières.....	164
8.4.3	Dispositions particulières aux clôtures, haies ou murets.....	164
8.4.3.1	Clôtures interdites .....	164
8.4.3.2	Aménagement et entretien .....	164
8.4.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	164
8.4.4	Piscines .....	165
8.4.5	Dispositions relatives aux accès et au stationnement.....	165
8.4.5.1	Dispositions générales .....	165
8.4.5.2	Dispositions particulières.....	165
8.4.6	Espace de chargement et de déchargement des véhicules.....	166
8.4.6.1	Dispositions générales .....	166
8.4.6.2	Situation .....	166
8.4.6.3	Aménagement et tenue des espaces de chargement .....	166
8.4.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	167
8.4.7.1	Enseignes autorisées.....	167
8.4.7.2	Nombre .....	167
8.4.7.3	Aire des enseignes.....	167
8.5	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES.....	168
8.6	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES DE CONSERVATION.....	168
8.7	AMÉNAGEMENT PAYSAGER .....	168
8.8	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VÉHICULES DE CAMPING.....	168
8.8.1	Usage et implantation d'un véhicule de camping dans une zone où l'usage communautaire, de récréation et de loisirs est autorisé:.....	168
8.9	HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIR.....	169
	CHAPITRE 9 .....	171
	DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS.....	171
9.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	171
9.2	MARGES.....	171
9.2.1	Marge avant .....	171
9.2.2	Marges latérales.....	171
9.2.3	Marge arrière .....	171
9.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	171
9.2.5	Marges et dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.....	171
9.2.6	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	171
9.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES AGRICOLES ET FORESTIERS.....	171
9.3.1	Usage principal et usage complémentaire .....	171
9.3.2	Dispositions applicables aux bâtiments accessoires.....	172
9.3.2.1	Superficie et nombre .....	172

	9.3.2.2	Hauteur .....	172
	9.3.2.3	Normes d'implantation.....	172
	9.3.2.4	Bâtiment accessoire sur un emplacement ou un terrain où il n'existe pas de bâtiment principal et abri forestier.....	172
	9.3.2.5	Bâtiment de type « mégadôme » : .....	172
9.3.3		Clôtures, haies et murets .....	173
	9.3.3.1	Clôtures interdites .....	173
	9.3.3.2	Aménagement et entretien .....	173
	9.3.3.3	Normes d'implantation.....	173
	9.3.3.4	Triangle de visibilité.....	173
9.3.4		Dispositions applicables aux accès et au stationnement .....	173
	9.3.4.1	Dispositions générales .....	173
	9.3.4.2	Nombre de cases requises.....	174
9.3.5		Aires d'entreposage extérieur .....	174
9.3.6		Dispositions applicables à l'affichage.....	174
	9.3.6.1	Enseignes autorisées.....	174
	9.3.6.2	Dispositions applicables.....	174
9.4		DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES.....	174
	9.4.1	Usages secondaires autorisés .....	174
	9.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire .....	175
	9.4.2.1	Dispositions générales .....	175
	9.4.2.2	Dispositions particulières aux véhicules de camping autorisés dans une bleuetière.....	175
9.5		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU DÉBOISEMENT .....	176
	9.5.1	Certificat d'autorisation.....	176
	9.5.2	Dimension des aires de coupe.....	176
	9.5.3	Aires d'application .....	176
	9.5.4	Coupe à blanc.....	176
	9.5.5	Protection des propriétés voisines .....	176
	9.5.6	Protection visuelle des chemins publics.....	177
	9.5.7	Aires d'empilement.....	177
	9.5.8	Exceptions .....	177
	9.5.9	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et communautaires, mixtes ou dans un rayon de 300 m de telles zones .....	178
	9.5.10	Déboisement et abattage d'arbres dans les zones de villégiature ou autour de résidences de villégiature (chalets).....	178
	9.5.11	Déboisement dans les aires présentant une pente supérieure à 30 % .....	178
9.6		DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX SCIERIES MOBILES.....	179
	9.6.1	Scieries mobiles .....	179
	9.6.2	Conditions applicables .....	179
	9.6.2.1	Certifications applicables.....	179
	9.6.2.2	Implantation.....	179
	9.6.2.3	Disposition des résidus .....	179
	9.6.2.4	Entreposage de bois .....	179
	9.6.2.5	Démobilisation.....	179
	9.6.2.6	Entreposage.....	179
9.7		DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GESTION DES IMPLANTATIONS ET DE L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS ORGANIQUES EN VUE DE FAVORISER UNE COHABITATION DES USAGES EN MILIEU AGRICOLE.....	179
	9.7.1	Dispositions générales.....	179
	9.7.2	Dispositions particulières en vue de la détermination des distances séparatrices en relation avec un périmètre d'urbanisation .....	180
	9.7.3	Calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs.....	180
	9.7.4	Distances séparatrices dans le cas de lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage.....	181
	9.7.5	Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme.....	181
	9.7.6	Épandage permis jusqu'aux limites du champ .....	182
	9.7.7	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'élevage à forte charge d'odeurs et d'entreposage de cendres .....	182
	9.7.7.1	Périmètre d'urbanisation .....	182

9.7.7.2	Immeuble protégé .....	182
9.7.8	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour les installations d'entreposage d'engrais de ferme et de matières fertilisantes à forte charge d'odeurs (entreposés à l'extérieur de l'installation d'élevage) .....	182
9.7.8.1	Périmètre d'urbanisation : .....	182
9.7.8.2	Immeuble protégé .....	182
9.7.9	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices pour l'épandage d'engrais de ferme et autres matières fertilisantes à fortes charges d'odeurs .....	183
9.7.9.1	Périmètre d'urbanisation .....	183
9.7.9.2	Immeuble protégé .....	183
9.7.10	Dispositions particulières pour la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage. ....	183
9.7.10.1	Installations d'élevage à proximité d'ouvrage de captage .....	183
9.7.10.2	Épandage à proximité d'ouvrage de captage .....	184
9.7.11	Dispositions particulières relatives aux élevages de suidés, de gallinacés, d'anatidés et de dindons. ....	184
9.7.12	Dispositions particulières relatives aux élevages porcins.....	184
9.7.12.1	Unité d'élevage porcin.....	177
9.7.12.2	Dimensions des bâtiments d'élevage porcin .....	184
9.8	RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE FORESTIÈRE .....	185
CHAPITRE 10 .....		186
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS ET PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE .....		186
10.1	USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS.....	186
10.2	MARGES.....	186
10.2.1	Marge avant .....	186
10.2.2	Marges latérales.....	186
10.2.3	Marge arrière .....	186
10.2.4	Marge donnant sur un lac ou un cours d'eau .....	186
10.2.5	Éventualité où une marge n'est pas prévu à la grille des spécifications.....	186
10.3	USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX USAGES LIÉS AUX TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS .....	187
10.3.1	Usage principal et usages accessoires .....	187
10.3.2	Bâtiments accessoires .....	187
10.3.2.1	Nombre .....	187
10.3.2.2	Superficie de l'emplacement occupée par un bâtiment accessoire .....	187
10.3.2.3	Normes d'implantation.....	187
10.3.2.4	Hauteur .....	187
10.3.3	Dispositions applicables aux clôtures, haies et murets .....	187
10.3.3.1	Clôtures interdites .....	187
10.3.3.2	Aménagement et entretien .....	187
10.3.3.3	Normes d'implantation et d'aménagement .....	187
10.3.3.4	Dispositions particulières applicables aux usages à caractère contraignant .....	188
10.3.4	Dispositions applicables aux accès et au stationnement .....	188
10.3.4.1	Dispositions générales .....	188
10.3.4.2	Dispositions particulières.....	188
10.3.5	Normes de chargement et de déchargement des véhicules .....	189
10.3.5.1	Situation .....	189
10.3.5.2	Aménagement et tenue des espaces de chargement .....	189
10.3.6	Aires d'entreposage extérieur .....	189
10.3.7	Dispositions applicables à l'affichage.....	189
10.3.7.1	Enseignes autorisées.....	189
10.3.7.2	Nombre .....	189
10.3.7.3	Aire des enseignes.....	189
10.4	DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX USAGES SECONDAIRES.....	190
10.4.1	Usages secondaires autorisés .....	190
10.4.2	Conditions liées à l'exercice de l'usage secondaire .....	190
10.5	DISPOSITIONS PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES- TAMPONS .....	190
10.5.1	Disposition générale.....	190

10.5.2 Aménagement.....	190
CHAPITRE 11 .....	191
DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES.....	191
11.1 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES SUR LES ÎLES.....	191
11.1.1 Territoire assujéti.....	191
11.1.2 Constructions et ouvrages autorisés .....	191
11.1.3 Règle générale d'implantation.....	191
11.1.4 Travaux d'excavation du sol.....	191
11.1.5 Travaux d'abattage .....	191
11.2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 2 AE, 5 AE, 6-1 AE, 6-2 AE, 7 AE, 8 AE, 12 AE, 20-1 AE, 21 AE, 22-1 AE, 30-1 AE, 42-1 AE, 102-1 AE, 195 AE ET 196 AE .....	191
11.2.1 Règles d'implantation résidentielle.....	191
11.2.2 Règles d'implantation résidentielle de villégiature.....	193
11.3 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE (ZONE 7-1 ID) .....	193
11.3.1 Règles d'implantation résidentielle.....	193
11.4 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 4 FD, 6 FD, 12-1 FD, 12-3 FD, 20 FD, 22 FD, 23 FD, 32 FD, 33 FD, 34 FD, 35 FD, 42 FD, 42-2.....	193
11.4.1 Règles d'implantation résidentielle.....	193
11.4.2 Règles d'implantation résidentielle de villégiature forestière.....	194
11.5 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 2-2 FE.....	194
11.5.1 Règles d'implantation résidentielle.....	194
11.6 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 31 CO, 139 CO, 211 CO, 217 CO, 240 CO, 255 CO, 257 CO, 603 CO .....	194
11.6.1 Règles générales d'implantation .....	194
11.6.2 Travaux d'excavation de sol.....	194
11.6.3 Travaux d'abattage .....	194
11.7 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 1 RP, 2-1 RP, 15 RP, 23-1 RP, 25 RP, 27 RP ET 205 RP.....	195
11.7.1 Règle générale d'implantation.....	195
11.7.2 Travaux d'excavation de sol.....	195
11.7.3 Travaux d'abattage .....	195
11.8 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 3 RM, 17 RM, 24 RM, 24-1 RM, 32-1 RM, 32-2 RM, 32-3 RM, 41 RM, 45 RM, 103 RM, 122 RM, 200 RM ET 212 RM .....	195
11.8.1 Règle générale d'implantation.....	195
11.8.2 Travaux d'excavation de sol.....	196
11.8.3 Travaux d'abattage .....	196
11.9 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LES ZONES 13 V, 14 V, 36 V, 43 V, 44 V, ... ..	196
11.9.1 Règle générale d'implantation.....	196
11.9.2 Règle d'implantation des établissements d'hébergement public saisonnier et les résidences de villégiature privées saisonnières .....	196
11.9.3 Travaux d'excavation de sol.....	197
11.9.4 Travaux d'abattage .....	197
11.10 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES ET CONSTRUCTIONS DANS LES ZONES 36 V, 43 V ET 44 V.....	197
11.11 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES DANS LA ZONE 17-1 RM.....	197
CHAPITRE 12 .....	192
DISPOSITIONS FINALES .....	192
12.1 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÉROGATIONS ET AUX DROITS ACQUIS.....	192
12.1.1 Dispositions générales.....	192
12.1.1.1 Disposition relative à l'implantation d'une construction existante avant novembre 1983 .....	192
12.1.2 Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires .....	192
12.1.2.1 Cessation de la reconnaissance des droits acquis .....	192
12.1.3 Remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire .....	193

EXTENSION	
12.1.4	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sans agrandissement du bâtiment ..... 193
12.1.5	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercés à l'intérieur d'un bâtiment dont l'agrandissement est requis ..... 193
12.1.6	Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis situé à l'extérieur sur un emplacement ..... 193
AGRANDISSEMENT	
12.1.7	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est dérogatoire et protégée par un droit acquis ..... 194
12.1.8	Agrandissement d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et que l'usage est conforme ..... 194
12.1.9	rénovation, réparation et entretien d'une construction dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droits acquis..... 194
12.1.10	Travaux nécessaires au maintien des droits acquis ..... 195
12.1.11	Rempalcement d'une construction dérogatoire ..... 195
DÉPLACEMENT	
12.1.12	Déplacement d'une construction dérogatoire ..... 195
CONSTRUCTION ACCESSOIRE	
12.1.13	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires sur un emplacement sans bâtiment principal ..... 195
12.1.14	Dispositions particulières concernant les constructions accessoires à un usage dérogatoire protégé par un droit acquis ..... 195
12.1.15	Réintégration d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'intérieur d'un bâtiment détruit ou endommagé à la suite d'un sinistre ..... 196
ENSEIGNE	
12.1.16	Dispositions relatives aux enseignes et structure d'enseigne dérogatoire ..... 196
12.1.16.1	Droits acquis à l'égard d'une enseigne dérogatoire 196
12.1.16.2	Exécution de travaux nécessaires au maintien des droits acquis 197
12.1.16.3	Modification d'une enseigne dérogatoire 197
12.1.16.4	Extinction des droits acquis à une enseigne 197
12.1.16.5	Rempalcement d'une enseigne dérogatoire 197
EMPLACEMENT	
12.1.17	Dispositions relatives aux emplacements dérogatoires..... 197
12.1.17.1	Dispositions relatives à la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement vacant dérogatoire ..... 197
12.1.17.2	Dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction sur un emplacement dérogatoire..... 198
ZONE AGRICOLE	
12.1.18	Les droits acquis en zone agricole ..... 198
12.2	DÉROGATION ET SANCTION ..... 198
12.2.1	Dispositions générales ..... 198
12.2.2	Pénalité et continuité de la contravention..... 198
12.2.2.1	Disposition particulière au déboisement et à l'abattage d'arbres ..... 198
12.2.2.2	Continuité de la contravention et recours ..... 199
12.2.3	Recours de droit civil..... 199



## RÈGLEMENT DE ZONAGE

### Ville de Dolbeau-Mistassini Règlement 1470-11

**Objet :**

Régir le zonage dans la Ville de Dolbeau-Mistassini, en conformité des objectifs du plan d'urbanisme adopté par la ville sous le règlement 1431-10, de même qu'en conformité des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine et des dispositions de son document complémentaire.

**Préambule**

**Attendu que** la Ville de Dolbeau-Mistassini est régie par la Loi sur les Cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Attendu que** le plan d'urbanisme a été révisé sous le règlement 1431-10;

**Attendu que** la Loi prescrit l'adoption de règlements d'urbanisme conformes au plan d'urbanisme;

**Attendu que** le présent règlement abroge le règlement de zonage en vigueur numéro 1426-10, ses amendements en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de les remplacer par le présent règlement;

**Attendu qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 20 juin 2011.

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par **PIERRE LAVOIE**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

Qu'il soit et est ordonné et statué par le conseil ce qui suit:

## CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET ADMINISTRATIVES

### 1.1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

### 1.2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé: "Règlement de zonage de la Ville de Dolbeau-Mistassini" **numéro 1470-11**.

### 1.3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

### 1.4 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge et remplace, à compter de la date de son entrée en vigueur, s'il y a lieu, tout règlement et toute disposition d'un règlement antérieur adopté par le conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini et portant sur le même objet, plus particulièrement le règlement 1426-10 et ses amendements en vigueur. Telle abrogation n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ci-abrogés, lesquelles se continuent sous l'autorité desdits règlements, jusqu'à jugement final et exécution.

### 1.5 TERRITOIRE ET PERSONNES TOUCHÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini et touche tout citoyen, soit toute personne morale de droit public ou de droit privé et tout particulier.

### 1.6 BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS, TERRAINS ET EMPLACEMENTS AFFECTÉS

Tous les bâtiments ou parties de bâtiment et toutes les constructions ou parties de construction, à l'exception des ponts, viaducs et tunnels, érigés après l'entrée en vigueur du présent règlement, de même que tous les emplacements ou parties d'emplacements doivent être édifiés ou occupés conformément aux dispositions de ce règlement, sauf lorsqu'un permis de construction ou un certificat d'autorisation a été émis avant son entrée en vigueur et que la construction débute dans les six (6) mois de ladite entrée en vigueur, auquel cas le règlement en vigueur au moment de l'émission du permis ou certificat s'applique.

### 1.7 ANNULATION

L'annulation par un tribunal d'un quelconque des chapitres, articles ou paragraphes du présent règlement, en tout ou en partie, n'aura pas pour effet d'annuler les autres chapitres ou articles du présent règlement.

### 1.8 AMENDEMENTS

Le présent règlement peut être amendé conformément aux lois en vigueur.

## **1.9 RÈGLEMENTS ET LOIS**

Aucun article et aucune disposition du présent règlement ne peuvent avoir pour effet de soustraire un citoyen à l'application de toute loi du Canada et du Québec ou des règlements édictés en vertu de l'application de telles lois.

## **1.10 APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

### **1.10.1 Inspecteur des bâtiments**

L'application du règlement de zonage est confiée aux inspecteurs des bâtiments. Ils sont nommés par résolution du Conseil. Les pouvoirs des inspecteurs des bâtiments sont énoncés au règlement sur les permis et certificats, sous le numéro 1472-11.

### **1.10.2 Conditions d'émission des permis et certificats**

Les conditions d'émission des permis et certificats en vertu du présent règlement sont prévues au règlement sur les permis et certificats sous le numéro 1472-11.

## **1.11 RENVOI**

Tous les renvois à un autre règlement contenus dans le présent règlement sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils s'étendent à toute modification que pourrait subir un autre règlement faisant l'objet du renvoi postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.